



COMMUNIQUÉ

Objet : procédure d'acquisition et d'enregistrement du matériel informatique des étudiants de la P13

Suite au communiqué du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) annonçant **l'octroi exceptionnel**, par l'État du Sénégal, d'une dotation forfaitaire d'un montant de **250 000 FCFA** à chaque étudiant de la Promotion 13 pour l'acquisition d'un ordinateur adapté, l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK) a mis en place une procédure de vérification et d'enregistrement du matériel. Les modalités sont précisées dans le **Guide d'acquisition** mis à la disposition des étudiants concernés.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT

Chaque étudiant bénéficiaire est seul responsable de l'utilisation de la dotation reçue et du choix de son matériel.

Il lui appartient de (d') :

- consulter et de respecter scrupuleusement le Guide d'acquisition avant tout achat ;
- acquérir un ordinateur conforme aux spécifications techniques minimales définies par l'UN-CHK ;
- prendre son rendez-vous dans l'Environnement numérique de Travail (ENT) préalablement à toute présentation physique ;
- présenter un matériel fonctionnel et un justificatif d'achat complet lors de la vérification à l'Espace numérique ouvert (ENO) ;
- utiliser l'ordinateur exclusivement dans le cadre de ses activités pédagogiques.

MISES EN GARDE : LUTTE CONTRE LES ARNAQUES

- L'UN-CHK n'assume aucun rôle dans la mise en relation entre les étudiants et d'éventuels fournisseurs ou vendeurs. Toute démarche en ce sens est frauduleuse.
- Les ENO ne sont pas des points de vente : aucun ordinateur ne peut être vendu, remis ou proposé à l'achat dans les locaux des ENO ou en leur nom.
- L'étudiant qui serait sollicité de manière suspecte est invité à le signaler immédiatement à l'UN-CHK via l'email support@unchk.edu.sn ou bien via l'ENT.

RAPPEL DES PRINCIPES NON NÉGOCIABLES

- Tout achat doit être effectué librement, auprès d'un vendeur de son choix, avec facture nominative et garantie d'un an minimum.
- Tout numéro de série déjà enregistré dans le système sera automatiquement rejeté : les doublons sont automatiquement détectés par le dispositif.
- Tout matériel non conforme aux spécifications du Guide peut être refusé à l'ENO sans dérogation possible.
- La validation des chartes s'effectue exclusivement dans l'ENT : aucune impression ni signature physique n'est requise.

Pour tout renseignement sur la procédure, l'étudiant est invité à consulter son ENT ou à se rapprocher de son ENO de rattachement.



Pr. Samuel OUYA